



PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

REPORTING ESG • 30 juin 2026

SFDR Article 9

STRATÉGIE DU PRODUIT

Le produit a comme objectif d'investissement durable social de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (création d'emplois, formation, égalité Femmes/Hommes, ...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable.

Ce fonds a pour objectif de réaliser au moins 90% d'investissement durable social au sens de la SFDR.

EXCLUSIONS



La part d'investissement durable de ce produit au 30.06.2026 est de 100%*

*Hors cash et assimilé

SCORES ESG AU 30.06.2026

PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

12,87 / 20

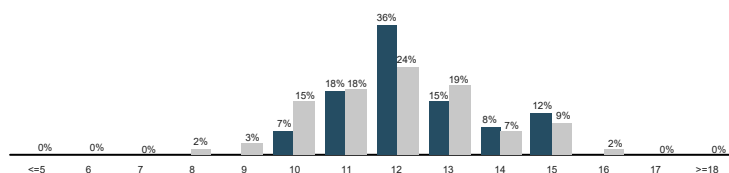
couverture 100%

UNIVERS PESE EU

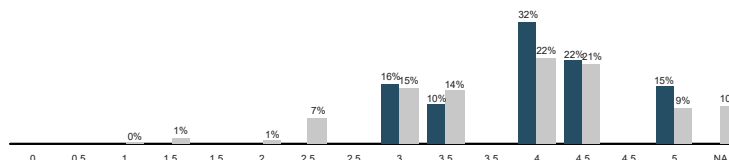
12,45 / 20

couverture 99,19%

DISTRIBUTION DES SCORES ESG



DISTRIBUTION DES SCORES EMPLOI



INDICATEURS DE DURABILITÉ

SCORE EMPLOI

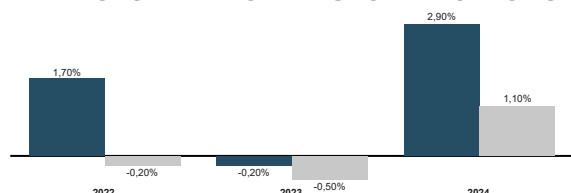
PAL. EUR. SUST. EMPL. (4,05 étoiles sur 5)

★★★★★ Couverture : 100,00%

UNIVERS PESE EU (3,81 étoiles sur 5)

★★★★★ Couverture : 90,17%

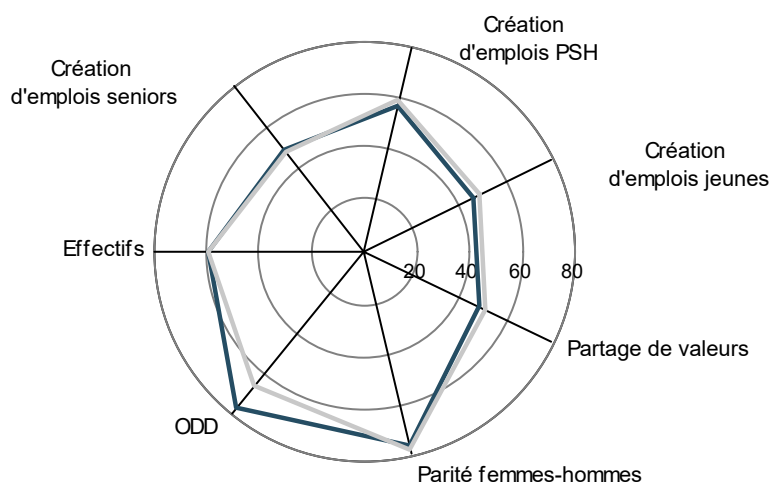
VARIATIONS D'EMPLOI EN EUROPE : FONDS VS INDICE



CONTRIBUTION DES INVESTISSEMENTS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES



VERTICALES DE L'EMPLOI





PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

REPORTING ESG • 30 juin 2026

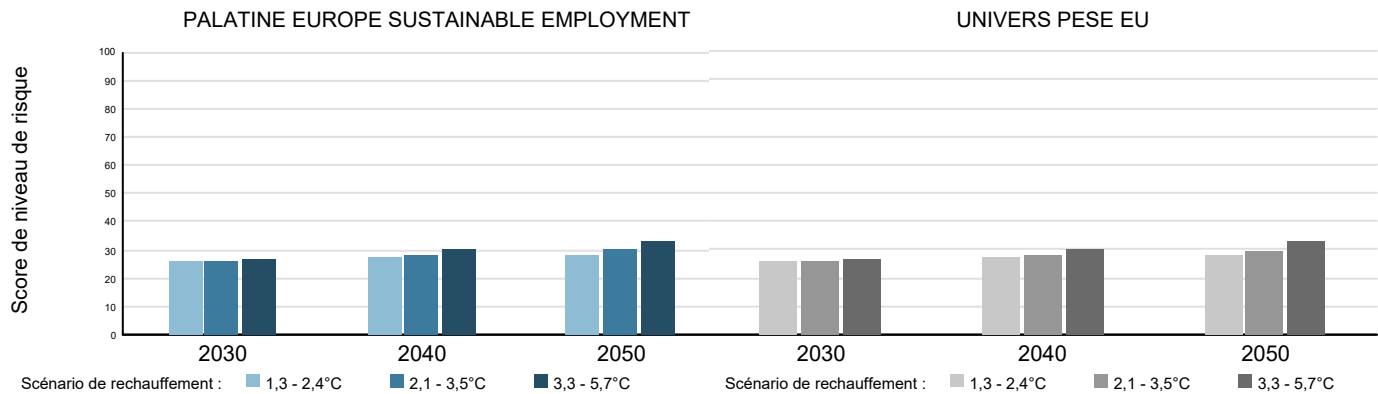
SFDR Article 9

AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

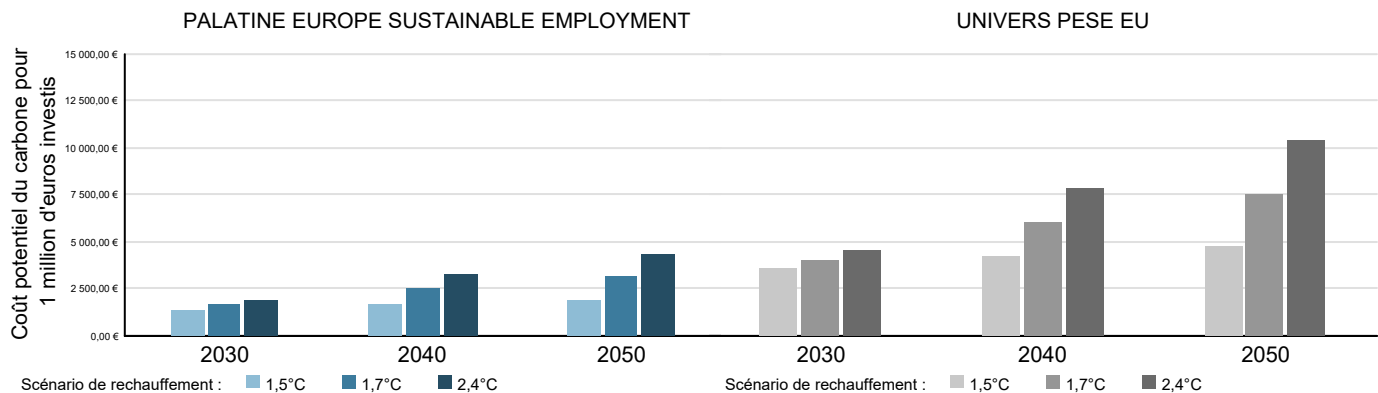
	PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT	UNIVERS PESE EU
INDICATEURS CLIMATIQUES		
 Empreinte carbone (TCO2e/MEUR) Scopes 1,2,3 amont & aval	929,09 couverture 100,00%	921,31 couverture 99,20%
Intensité carbone (TCO2e/MEUR) Scopes 1,2,3 amont & aval	2 586,45 couverture 100,00%	2 002,27 couverture 99,20%
Exposition aux combustibles fossiles	8,87% couverture 100,00%	11,66% couverture 99,26%
AUTRES INDICATEURS SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE		
Part de femmes dans l'effectif	39,75% couverture 95,39%	39,19% couverture 92,00%
Pourcentage d'administrateurs indépendants	85,27% couverture 100,00%	83,22% couverture 98,97%
Pourcentage de signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies	92,74% couverture 100,00%	81,37% couverture 100,00%

RISQUES DE DURABILITÉ

RISQUES PHYSIQUES



RISQUES DE TRANSITION





PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

REPORTING ESG • 30 juin 2026

SFDR Article 9

DÉTAIL DES 5 PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE

	% actif	Score ESG	Classification NACE	Pays
ASML HOLDING	7,2%	15,04	Industrie manufacturière	Pays Bas
AIR LIQUIDE	3,6%	12,18	Industrie manufacturière	France
ALLIANZ	3,5%	14,99	Activités financières et d'assurance	Allemagne
SANTANDER CENTRAL HISPANO	3,4%	11,95	Activités financières et d'assurance	Espagne
INTESA SANPAOLO	3,4%	13,42	Activités financières et d'assurance	Italie

EMETTEURS EN PORTEFEUILLE LES MIEUX NOTES

ÉMETTEURS LES MIEUX NOTÉS	% actif	Score ESG	Classification NACE	Pays
AXA SA	1,80%	15,55	Activités financières et d'assurance	France
IBERDROLA	2,83%	15,07	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Espagne
ASML HOLDING NV	7,23%	15,04	Industrie manufacturière	Pays Bas
ALLIANZ SE	3,46%	14,99	Activités financières et d'assurance	Allemagne
ELIA GROUP SA/NV	1,33%	14,47	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Belgique



PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT

REPORTING ESG • 30 juin 2026

SFDR Article 9

MÉTHODOLOGIE

• **Score emploi** : Le fonds s'assure de la qualité de ses investissements sur la stratégie Emploi durable en évaluant ses émetteurs et ceux de son univers d'investissement sur la base d'un score Emploi. Ce score est défini à partir de 4 axes d'analyse qui constituent la méthodologie du fournisseur de données Humpact. Les critères quantitatifs comptent pour 75% du score et sont équilibrés entre eux, les critères qualitatifs comptent pour 25%. Les thèmes considérés par le score sont les suivants :

- 1- Création/destruction d'emplois en Europe : 33%
- 2- Travail décent (santé et sécurité, formation, maintien dans l'emploi des seniors, partage de la valeur) : 33%
- 3- Egalité (parité hommes / femmes, insertion des jeunes, intégration des personnes en situation de handicap) : 33%
- 4- Impact sur la qualité de vie des populations - Bonus

Ce score est défini sur une échelle de 1 à 5 correspondant au nombre d'Etoiles pour les émetteurs du fonds.

• **Score ESG** : Palatine AM s'appuie sur les données extra-financières de MSCI, d'EthiFinance et aussi sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés qui sont ensuite traitées par son équipe interne d'analyse ESG.

• **Exclusions appliquées** : le fonds applique une politique d'exclusion qui concerne les secteurs des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biochimiques), du charbon (extraction et production d'électricité), du pétrole et du gaz (développement de nouveaux projets et production), ainsi que du tabac (production et distribution). Il exclut également les émetteurs ayant violé le Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que ceux présentant des risques liés à la corruption, au blanchiment d'argent ou à l'évasion fiscale. Le détail des politiques d'exclusion appliquées est disponible dans la politique d'exclusion de Palatine AM :

[Investissement Durable - Palatine Asset Management <https://www.palatine-am.com/investissement-durable>](https://www.palatine-am.com/investissement-durable)

• **Score de contribution aux ODDs** : Ce score est calculé en prenant la moyenne pondérée du score net d'alignement aux ODD de MSCI, en fonction du poids de détention de chaque société dans le portefeuille. La méthodologie utilisée attribue à chaque ODD un score net de contribution variant de -10 à +10, qui est ensuite ajusté sur une échelle de -1 à +1 pour ce reporting. Ce score prend en compte tant la contribution des activités économiques des entreprises que leurs processus opérationnels.

• **Empreinte carbone** : Cet indicateur correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".

• **Intensité carbone** : Cet indicateur correspond à l'intensité carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".

• **Exposition aux combustibles fossiles** : Pourcentage des actifs investis dans des sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage, et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

• **Pourcentage moyen de femmes dans l'effectif** : Moyenne du pourcentage de femmes au sein de l'effectif total des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille.

• **Pourcentage d'administrateurs indépendants** : Moyenne du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration des entreprises investies pondérée par le poids de ces entreprises dans le portefeuille.

• **Pourcentage de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies** : Part de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies au sein du portefeuille par rapport au nombre de sociétés total de sociétés investies

• **Risques physiques** : Score de mesure de l'impact financier potentiel lié aux événements climatiques extrêmes qui pourraient endommager les actifs des entreprises ou perturber leurs chaînes de production. Cet indicateur est évalué à l'aide des données de S&P, il prend en compte le stress hydrique, les températures extrêmes, et les incendies et tempêtes. Le score d'exposition de chaque entreprise est ajusté selon sa sensibilité intrinsèque à chaque aléa. Il est ensuite projeté et analysé selon différents scénarios de réchauffement climatique (faible : 1,3°C - 2,4°C, intermédiaire : 2,1°C - 3,5°C, et élevé : 3,3°C - 5,7°C) et à plusieurs horizons temporels (2030, 2040, 2050).

• **Risques de transitions** : Coût carbone non anticipé qui pourrait impacter la rentabilité des investissements. Il est calculé à l'aide des données de S&P. Nous attribuons à notre portefeuille une portion de ce coût futur pour chaque entreprise détenue, en nous basant sur le ratio entre le montant de notre investissement et la valeur totale de l'entreprise (EVIC). Cette exposition est ensuite stress-testée selon plusieurs scénarios de réchauffement climatique (1,5°C, 1,7°C, 2,4°C) et à différents horizons (2030, 2040, 2050) afin d'évaluer la résilience de nos stratégies.

Les méthodologies sont détaillées dans le code de transparence du fonds.

Vous pouvez les retrouver sur notre site internet, ainsi que d'autres informations complémentaires sur l'investissement durable, en cliquant ou en flashant ce QR code.



Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PALATINE-AM, MSCI, ETHIFINANCES, TRUCOST (S&P GLOBAL).

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com